

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
MARSON

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

4 Avril 2013

Nombre de  
Conseillers 11

Présents 9

N° 1192

Objet :  
Statuts et  
représentativité de la  
Communauté de  
Communes de la  
Vallée de la Craie à  
compter  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le 10 Avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. MENISSIER - G. VILLE - P. WEBER - P. BALOURDET  
F. PHILIPPON - S. RENAULT - J. SOURDET - B. DIOUY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : - Ph. GIOVANNI - D. CHAURE

A été élu secrétaire : F. PHILIPPON

Le Maire rappelle au conseil municipal les différentes étapes de l'évolution du dossier de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie avec la Communauté de Communes du Mont de Noix, de la Communauté de Communes de la Guenelle et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole depuis le schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne qui a été arrêté par le Préfet le 26 novembre 2012, jusque la réunion de présentation des statuts et de la représentativité de la future intercommunalité à l'ensemble des Conseils municipaux des quatre Communautés de Communes le 6 février 2013.

Il rappelle que la nouvelle intercommunalité regroupera 25 communes pour une population totale de 6 488 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Afin d'exercer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 les mêmes compétences à l'échelle du territoire des 25 communes, le conseil de la communauté de Communes de la Vallée de la Craie demande aux communes membres de se prononcer sur l'évolution des compétences et de la représentativité par délibération du 7 février 2013.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L 5211-20,

Vu le projet de statuts modifié,

Le conseil, après en avoir délibéré

Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur les points suivants tels qu'annexés à la présente délibération.

1 - les compétences de la Communauté de Communes

2 - la représentativité de la Communauté de Communes comme suit :

- du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à la date de renouvellement des conseils 2014 :

ACTE REÇU LE  
10 AVR. 2013  
Mairie de la Marne  
D.R.C.L.

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CHEPY	3	3
OMEY	3	3
POGNY	3	3
ST GERMAIN LA VILLE	3	3
VESIGNEUL SUR MARNE	3	3

A compter de la date de renouvellement des conseils 2014 :

Communes dont la population est comprise entre 1 et 250 habitants :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Communes dont la population est comprise entre 251 et 500 habitants :

- 2 délégués titulaires

Communes de plus de 500 habitants :

- 3 délégués titulaires

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 15 Avril 2013



Le Maire,

J. ROUSSINET.

ACTE REÇU LE  
30 AVR. 2013  
PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D.R.C.L.

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLEE DE LA CRAIE**

**STATUTS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014**

**LES COMPETENCES**

**LA REPRESENTATIVITE**

## **Compétences OPTIONNELLES**

### **③ Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

#### **1) Déchets ménagers**

Collecte, traitement, élimination des déchets

#### **2) Création, gestion entretien des moyens de production, de transport, de stockage et distribution d'eau potable**

#### **3) Élaboration et suivi de Zones de Développement Eolien (Z D E) et d'Energies Renouvelables**

#### **4) Création et aménagement des itinéraires de randonnée**

Les chemins et sentiers de randonnées d'intérêt communautaire seront situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de petites et grandes randonnées. L'ornement et la signalétique implantés sur les chemins et sentiers de randonnées sont reconnus d'intérêt communautaire

### **④ Politique du logement social et du cadre de vie**

#### **Contractualisation ou accompagnement de procédures d'aménagement visant à l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier**

Sont d'intérêt communautaire les actions menées sur les communes de la communauté et qui contribuent à améliorer les conditions d'accueil des habitants : réflexion pour assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

### **⑤ Création, aménagement et entretien de la voirie**

Sont d'intérêt communautaire les voiries situées à l'intérieur des zones d'activité économique d'intérêt communautaire

### **⑥ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire**

#### **1) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire**

#### **2) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels**

Est d'intérêt communautaire la bibliothèque intercommunale située à Marson

#### **3) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs**

Sont d'intérêt communautaire :

- les plateaux multisports situés à Dampierre Sur Moivre, Vésigneul Sur Marne et Nuisement sur Coole
- le mini terrain de football à Coupéville et le terrain de football à Marson

## ⑦ Action sociale d'intérêt communautaire

- 1) CIAS
- 2) Maison d'Accueil pour Personnes Agées
- 3) Création de maison de santé
- 4) Services d'accueil des enfants de moins de six ans
- 5) Création et gestion de Relais assistantes maternelles
- 6) Equipements et actions d'animation d'intérêt communautaire en faveur de la jeunesse

Mise en place et gestion d'animateurs jeunesse chargés de la coordination et de la gestion des actions d'animation en faveur de la jeunesse des communes membres de la communauté de communes.

## ⑧ Tout ou partie de l'assainissement

Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

## Compétences FACULTATIVES

- 1) Investissement, entretien et fonctionnement du service des écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- 2) Transports scolaires de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- 3) Transports scolaires en tant qu'organisateur de second rang
- 4) Investissement, entretien et fonctionnement des équipements périscolaires : cantine, garderie et études surveillées
- 5) Transports périscolaires
- 6) Actions de Développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes

Soutien, participation à des activités associatives culturelles, sportives, sociales et environnementales ayant un rayonnement ou menant des actions intéressant plusieurs communes membres de la communauté de communes

- 7) Cotisation au SDIS

**Annexe n°1**

**LES BONNES PRATIQUES**

---

**Statuts**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
VALLEE DE LA CRAIE**

**COMPETENCES OBLIGATOIRES**

- ② **Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté**  
1) **Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques**

Bonnes pratiques :

**Tout équipement ou aménagement d'un équipement structurant proposé par la CC devra recevoir l'accord de la commune d'accueil. En particulier dans le cas de création de zones d'activités l'accord de la commune d'accueil sera requis sur la nature des entreprises pouvant s'y installer.**